

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jacqueline Garnier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/61b6cf1e8140d2650415440f>

Date d'obtention : 2021-03-15 19:47:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord tenter de créer un climat de confiance avec les élèves avec qui on parle, avec respect, bienveillance, sans jugement car ils vivent probablement une situation inconfortable qui leur fait vivre beaucoup d'émotions désagréables.

Tenter de cueillir de l'information auprès de l'auteur du signalement et de la victime (grille d'évaluation) afin d'évaluer la situation (gravité, nature du matériel, étendue, intentions des personnes concernées, ect).

Vérifier l'information auprès des témoins (compléter la grille).

À toutes les étapes, rappel du droit à la vie privée et demande de discrétion.

Si on croit qu'il y a du matériel correspondant à de la pornographie juvénile, confisquer les appareils concernés.

Agir différemment selon les intentions de l'investigateur. Si on croit à des intentions malveillantes, confisquer l'appareil, ne pas faire compléter le formulaire à l'investigateur et contacter la police afin qu'elle prenne en charge la suite des procédures.

Si on croit plutôt à de la maladresse, à des gestes impulsifs, rencontrer l'investigateur et les témoins. Leur faire compléter la grille. Confisquer les appareils au besoin et avertir le plus rapidement possible le policier éducateur. Appliquer les règles et protocoles de l'établissement scolaire (dont assurer un suivi). Informer dans les meilleurs délais les parents des élèves concernés (investigateur, victime, témoins).

Expliquer la situation et les démarches à venir.

Signaler à la DPJ au besoin.

Essayer d'agir le plus rapidement possible car les images peuvent circuler rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que la situation peut évoluer au fil des rencontres et qu'il peut y avoir plusieurs types d'interventions à faire. Qu'au fil des interventions, il peut s'ajouter des acteurs.

Pour toutes sortes de raisons (gêne, confiance, etc.) il est fort possible de ne pas avoir toute l'information du même coup.

Que la collaboration des élèves n'est pas garantie et les interventions qui vont suivre seront appliquées différemment justement, selon la collaboration ou non des élèves.

Qu'avec la méthode Sexto, la participation de la police est assez souvent sollicitée.

Que les cas de récidives ne sont pas rares.

Que même si cela se passe dans une école, plusieurs acteurs peuvent provenir de l'extérieur. (Parents, jeunes de d'autres écoles, jeunes adultes impliqués directement dans la situation).

Dans tous les cas, il faut faire preuve de jugement, de bienveillance.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que ce qui est le plus délicat est probablement la première étape, c'est-à-dire celle d'établir un lien de confiance avec les jeunes. Sans ce lien, on devra travailler plus fort. On risque de ne pas avoir toutes les informations pertinentes à la situation et ainsi passer à côté du vrai problème ou y arriver plus tard et ainsi ne pas limiter les dégâts autant qu'on aurait voulu.

Toutefois, d'autres aspects des interventions m'apparaissent délicats , soit de convaincre les jeunes de laisser leur téléphone aux intervenants. Savoir que cela peut prendre quelques jours avant de récupérer leur téléphone peut les empêcher de vouloir collaborer. En 2021, pour certains jeunes, vivre sans leur téléphone leur paraît tout à fait inconcevable.

Appeler et informer les parents requiert aussi délicatesse et humanité, ils peuvent parfois accueillir ces nouvelles avec stupeur, inquiétude, déception, colère. Ils pourront avoir besoin d'une oreille attentive et de références pour un accompagnement.

Finalement, puisque la méthode Sexto fait souvent appel à la police , la question des délais peut devenir délicate. Tout comme les intervenants scolaires, les policiers sont très sollicités et pour travailler conjointement et efficacement cela peut parfois prendre plus de temps qu'on ne l'aurait souhaité.